



**COMMUNE
DE VARETZ**

Enquête en vue d'une acquisition par Monsieur RULHMANN Thibaut et Madame LIGNOT Sandrine d'une partie du chemin rural de Puy de Mons.

NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur RULHMANN Thibaut et Madame LIGNOT Sandrine, domiciliés à VARETZ, 691 route de La Chassagne, demandent à la commune de Varetz la possibilité d'acquérir la portion du chemin rural de Puy de Mons traversant leur propriété, longeant les parcelles D2111 et D2113 (surligné sur l'extrait cadastral inclus dans le présent dossier). Cette partie du chemin rural n'est plus utilisée par le public et n'est pas praticable.

La commune de Varetz a émis un avis favorable en vue de cette session en attente d'enquête publique (CF délibération du conseil municipal MA-ARR-2024-065 du 05 septembre 2024).

Il est précisé que si une issue favorable devait être donnée à cette demande, l'ensemble des frais afférents à cette session seront à la charge de l'acquéreur à l'exception des frais et indemnités du Commissaire enquêteur chargé de mener l'enquête publique qui seront à la charge de la Commune.